

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
Compte administratif de
l'exercice 2023 – Budget
annexe
ASSAINISSEMENT

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence d'Hélène BOUDON, Présidente de séance ;

Etaient présents :

Hélène BOUDON, Présidente de séance ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,
Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard
DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,
Stéphane RODIER, Maire,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu le Compte de Gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Commune de THIERS ;
- Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- **Considérant** que la délibération n°9 du 15 avril 2024, relative à l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ASSAINISSEMENT a fait l'objet d'un recours au TA le 22 mai 2024 sous le n° 2401148 ;
- **Considérant** qu'il est notamment soutenu que cette délibération ne respecte pas les règles de forme décrites à l'article L. 2121-14 du CGCT ;
- **Considérant** qu'il est donc nécessaire de retirer la délibération n°9 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Considérant** l'exécution budgétaire 2023 retracée en application de la nomenclature comptable M49 pour le Budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Considérant** les résultats pour le budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Considérant** qu'Hélène BOUDON, première adjointe, a été élue par le Conseil Municipal pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif 2023 (article L 2121-14 du CGCT) ;
- **Considérant** que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L 2121-14 du CGCT) ;

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 532 813,07	G	1 542 836,74	G-A	10 023,67
	Section d'investissement	B	470 822,12	H	479 436,75	H-B	8 614,63

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	534 708,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	54 662,40 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	2 003 635,19 A+B+C+D	Q=	2 611 643,92 G+H+I+J	=Q-P	608 008,73

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	147 759,11	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	147 759,11	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 532 813,07	= G+I+K	2 077 544,77		544 731,70
	Section d'investissement	= B+D+F	618 581,23	= H+J+L	534 099,15		-84 482,08
	TOTAL CUMULE	=	2 151 394,30 A+B+C+D+E+F	=	2 611 643,92 G+H+I+J+K+L		460 249,62

Le Compte administratif 2023 fait apparaître :

Budget annexe ASSAINISSEMENT :

Solde cumulé de la section d'investissement	+ 63 277,03 €
Dépenses d'investissement 2023 restant à réaliser	- 147 759,11 €
Recettes d'investissement 2023 restant à réaliser	- €
Solde de la section d'investissement 2023	- 84 482,08 €
Solde de la section de fonctionnement 2023	+ 544 731,70 €
Solde de l'exercice 2023	+ 460 249,62 €

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget annexe ASSAINISSEMENT ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (1 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire) :

- **Approuve** le retrait de la délibération n°9 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- **Constata** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget annexe ASSAINISSEMENT.

La secrétaire de séance,

Farida LAID



La Président de séance,




Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025



ID : 063-216304303-20250225-250225_14-BF

[Faint, illegible handwritten signature or stamp]